

## Question de l'aération.



Si on ne peut pas ouvrir les fenêtres des salles ou des lieux qui vont accueillir du public, l'établissement ne peut pas rouvrir :

Page 7 du protocole national :

### **La ventilation des classes et autres locaux**

L'aération des locaux est fréquemment réalisée et dure au moins 10 minutes à chaque fois. Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux. Pour les locaux équipés d'une ventilation mécanique, son bon fonctionnement est contrôlé.

Page 17 : nettoyage et désinfection

Aérer régulièrement les locaux (lors de la récréation, après le déjeuner, lors d'un changement de salle de classe, après le nettoyage, etc.).

Page 21 : sanitaires

S'assurer de la bonne aération des sanitaires, vestiaires et/ou douches ou du bon fonctionnement de la ventilation.

Page 26 : salles de classes

Assurer l'aération des salles de classes avant l'arrivée des élèves par une ouverture des fenêtres pendant 15 minutes (pour les bâtiments avec une ventilation naturelle), durant les récréations, pendant la pause repas et en fin de journée.

Page 32 : demi-pension

Aérer le local de prise des repas avant et après, en ouvrant les fenêtres par exemple, ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation.

Page 50 : locaux pour les personnels

Aérer régulièrement ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation.